

Addendum au mémoire de l'Action boréale

Objet : Projet AKASABA Ouest

LES BOTTINES BRUNES DU MFFP NE SUIVENT PAS LEURS BABINES VERTES

Depuis plusieurs années l'Action boréale dénonce avec véhémence le discours du MFFP en ce qui a trait aux caribous de Val-d'Or en contradiction avec ses actions.

Aujourd'hui, encore une nouvelle preuve, irréfutable celle-là, met en lumière l'hypocrisie institutionnalisée de ce ministère qui prétend vouloir protéger la harde de Val-d'Or. Ces deux documents apportent la preuve hors de tout doute qu'aucun compromis favorisant le caribou ne sera concédé, même pas celle de considérer la remise en question du tracé d'un chemin à proximité de la zone à caribou. Voir **DB28** et **DB29**.

Le document de Caroline Trudeau (**DB28**) daté du 26 novembre 2015 représentait l'avis interne concernant la proposition de chemin d'EACOM. Dans cet avis, « on note explicitement que le tracé proposé soulève certaines inquiétudes » en lien avec la zone du caribou.

On note que la zone 1A du plan d'aménagement a déjà un taux de perturbation total très élevé de 93,5%. « On remarque une hausse significative du taux avec l'ajout des classes E (permanente; chemins classe 2, 3 ou 4) ainsi que des classes G (temporaire; principalement les coupes forestières) ». Les chemins étant considérés comme une perturbation permanente et le taux qui leur est associé (classe A: chemins asphaltés, classe 1 ou hors norme ainsi que aéroport) augmente de 12,3%, passant d'une valeur de 18% à 30,3%. « Cette augmentation significative représente une perturbation qui ne disparaîtra probablement jamais du territoire ».

La zone d'influence pour le caribou d'une telle perturbation est de l'ordre de 1,25 km, beaucoup plus grande que celle des chemins de classe 2, 3, ou 4.

De plus les spécialistes de la faune, de ce même ministère MFFP avaient produit des scénarios alternatifs au tracé du chemin d'EACOM qui pourrait réduire de plus de la moitié l'impact sur la harde et son territoire.

La biologiste notait explicitement que « La proximité du chemin proposé, situé à moins de 300 m du site faunique et de la réserve de biodiversité des Caribous de Val-d'Or, cause un problème de dérangement pour la harde de caribous ». À ce dérangement, par le bruit, causé par le transport de la matière ligneuse s'ajoutera celui d'utilisateurs de bruyants et polluants vibrateurs à 2 et 4 temps (motoneiges, tout terrain-VTT et 4X4) qui ne pourront résister à l'attrait d'utiliser un nouveau terrain de jeux sans surveillance. Ce nouveau chemin facilitera aussi les déplacements du loup qui, lui, n'a pas été informé de la précarité de la harde et de l'interdiction de prédation. Guess what ? Un scoop : le loup sera désigné par le MFFP, comme la cause de la disparition du caribou.

Enfin Mme Trudeau propose « qu'EACOM réévalue le besoin de mettre en place la voie de contournement proposée à la lumière des impacts potentiels soulevés pour la harde de caribous de Val-d'Or. Si cette option demeure nécessaire, nous recommandons l'évaluation de tracés alternatifs qui minimiseraient ces impacts ».

Le document **DB29**, de Daniel Spalding, directeur régional faune, destiné à Martin Gingras, directeur général, daté du 4 juillet 2016 est intitulé **Avis faunique sur la proposition déposée par EACOM - Caribou forestier de Val-d'Or**.

Cet avis, sur la proposition de chemin d'EACOM, rappelle que les biologistes du MFFP « ne sont pas en faveur du projet de chemin puisqu'il présente un potentiel d'impacts négatifs directs sur la population précaire de caribous forestiers ».

On rappelle que « la localisation du tracé dans l'aire d'application du « Plan d'aménagement du site faunique du caribou au sud de Val-d'Or 2013-2018 » **contrevient** aux modalités adoptées pour la protection du territoire de la population de caribou de Val-d'Or », et ce, de plusieurs façons :

1. La zone 1A du plan d'aménagement, où se situe le projet de chemin, ne prévoit aucune récolte forestière ou implantation de voirie. En effet, cette zone représente une protection autour des sites de mises bas qui se situent dans la réserve de biodiversité des Caribous-de-Val-d'Or. Toutefois, on sait que les caribous choisissent et restent fidèles à des sites de mise bas qui favorisent leur survie et leurs succès reproducteurs. En effet, les caribous développent une familiarité avec les ressources locales telles que le couvert de fuite ou la nourriture et cet élément de l'habitat du caribou est d'une importance capitale.

2. La zone 1A présente des secteurs sensibles de tourbières et de lichénaires qui sont protégés par des bordures de protection de 2 km, mais qui se situent à moins de 300 m du tracé proposé par EACOM.

3. Le plan d'aménagement prévoit une période d'exécution pour les travaux non commerciaux et les travaux autorisés en vertu d'un permis d'intervention (ex. : exploration minière, entretien de sentier, etc.) qui exclut minimalement la période de mise bas, soit du 15 mai au 15 juillet. En ce sens, une directive est aussi prévue et exige qu'un professionnel de la Direction régionale de la faune soit consulté afin de vérifier la présence de caribou dans les secteurs d'interventions lors de l'émission de permis. Les caribous utilisent le territoire au nord du tracé de chemin proposé et deux femelles y ont séjourné à l'hiver 2015-2016.

Le taux de perturbation de la zone 1A est déjà, selon le MFFP, de 93%. Ce qui réduit les chances de persistance de la harde à moins de 10%. Ce qui a fait dire, lors de sa conférence « caribou des bois 101 » du 2 février 2017, à Ian Thompson, chercheur scientifique de Ressources naturelles Canada, que ce n'est qu'une question de temps pour la disparition de cette harde.

Le document conclut par : « ce tracé est contraire à toutes les recommandations émises tant par le gouvernement provincial (plan d'aménagement régional du territoire) que fédéral pour la protection du caribou forestier et, plus particulièrement, de la population isolée de Val-d'Or ».

L'Action boréale et avant lui, le Regroupement écologiste Val-d'Or et environs, dénoncent depuis plus de 30 ans l'hypocrisie de certains fonctionnaires du MFFP qui trompent sciemment la population avec un discours de pseudo conservation pour camoufler ses actions, prouvées préjudiciables et qui accélèrent ainsi la disparition des caribous de Val-d'Or. Le MFFP, jusqu'à présent, a toujours répondu avec un discours vert de conservation et quelques actions cosmétiques, tel une signalisation pour indiquer la présence de caribou (espérant que les caribous puissent comprendre) et la capture de femelles et mise en enclos pour la mise bas, financé par des tiers. À noter que cette expérience traumatisante a occasionné, lors de la capture en 2015, la mort d'une femelle et de son faon en devenir. Pour une population de moins de 15 bêtes, la perte de deux caribous n'est sûrement pas insignifiante.

Encore une fois, l'ABAT tient à le répéter, *avec un taux de perturbation de l'habitat dépassant les 90%, la migration de l'orignal, due à la régénération de feuillus, suivi de ses prédateurs, la disparition des vieilles forêts vitales, planifiée par le MFFP, la délivrance de baux de camps de chasse, la multiplication des chemins d'accès et leur utilisation incontrôlée par une armée de motoneigistes, de VTTistes et de 4X4istes*, la harde résiduelle d'une quinzaine de caribous n'a plus **aucune** chance de survivre et disparaîtra d'ici 10 ans, aussi sûrement qu'un patient en phase terminale connecté sur un respirateur.

RECOMMANDATION 13 : L'ABAT réclame que le MFFP modifie le tracé du chemin de façon à s'éloigner du territoire « ancestral » du caribou de façon à ce qu'il puisse disparaître plus paisiblement.

RECOMMANDATION 14 : L'ABAT demande que le gouvernement du Québec scinde rapidement le MFFP, de façon à ce que les biologistes rattachés à la faune puissent retrouver l'indépendance voulue pour pouvoir intervenir et protéger adéquatement l'habitat et sa biodiversité.